

sionisme. Au cours de l'Assemblée générale suivante, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a déclaré que si le lien entre le sionisme et le racisme était maintenu, son gouvernement ne participerait pas à la conférence sur la discrimination raciale qui doit se tenir en 1978. Dans la même veine, le 3 mars 1977, M. Jamieson indiquait au Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale que s'il existait la moindre association ou s'il était possible, par le biais d'une interprétation, d'assimiler la question du sionisme à quelque résolution, la délégation canadienne (aux Nations Unies) avait pour instructions de voter contre cette dernière. Toutefois, M. Jamieson n'a pas mentionné cette question la dernière fois où il a pris la parole devant l'Assemblée générale.

Toutefois, la signification manifeste de la politique du Canada sur la question du sionisme semble maintenant perdue. Les deux résolutions relatives au racisme adoptées en 1977 ont reçu l'appui du Canada, même si pour l'essentiel elles demeurent identiques aux résolutions contre lesquelles le Canada avait voté en 1975. Pour expliquer le vote affirmatif de l'année dernière, le délégué canadien n'a pu qu'avancer des arguments peu probants: «Nous sommes conscients des efforts concertés qui ont été déployés afin que la décennie et la conférence retrouvent leur objectif initial. . . c'est pourquoi nous avons appuyé les résolutions concernant le racisme.» Ce nouvel appui au programme de lutte contre le racisme reposerait sur l'interprétation que donne le Canada au terme «racisme» en fonction de l'article 1 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Cette définition devait rester à la base de l'appui canadien à la décennie et constituer l'un des éléments que prendrait en considération le gouvernement au moment de décider s'il allait participer à la conférence internationale sur le racisme qui se tiendra en 1978.

Cependant, l'éloquence ne saurait voiler qu'en ce qui concerne les activités des Nations Unies qui ont trait au racisme, le Canada s'est manifestement aligné sur la position de la Communauté européenne. L'opposition du Canada aux résolutions empreintes de racisme en 1975 s'est muée en 1976, en un vote négatif et une abstention, tout comme dans le cas de la Communauté européenne, et, en 1977, en deux votes positifs, toujours comme la Communauté européenne. En outre, la nouvelle politique officielle du Canada rend un son creux lorsqu'on l'oppose au fait qu'aucun progrès n'a

été réalisé depuis 1975 quant à la suppression du sionisme dans le cadre du programme des Nations Unies contre le racisme. Dans un même temps, l'adoption, chaque année, de nombreuses résolutions associant indirectement Israël au racisme et l'assimilant aux régimes racistes d'Afrique australe révèle de façon explicite la position des Nations Unies à ce sujet. (A cet égard, il est intéressant de noter que seule la délégation américaine aux Nations Unies a essayé en 1977 de trouver une solution à la question du sionisme. Le Canada et les États de l'Europe occidentale étaient d'avis que l'initiative américaine était vouée à l'échec. L'échec a effectivement été total. Par ailleurs, les Américains continuent de protester contre le lien que font les Nations Unies entre le racisme et le sionisme en s'abstenant de voter et en déclarant qu'ils ne participeront pas à la Conférence de 1978 sur le racisme.)

En dépit de cette volte-face sur la question du racisme, l'attitude du Canada à l'Assemblée de 1977 a suivi essentiellement la même ligne qu'en 1973. Aux termes de sa politique officielle, la position du Canada quant à la paix au Moyen-Orient et aux résolutions des Nations Unies a continué de reposer sur la résolution 242 du Conseil de sécurité. En outre, Ottawa est resté fidèle au principe des «blocs».

Depuis plus d'une décennie, l'appui du Canada à Israël lors des votes sur les questions liées au Moyen-Orient ne le cède qu'à celui des États-Unis. Il n'en reste pas moins que nombre des partisans canadiens d'Israël sont maintenant déconcertés par l'évolution, certes graduelle, mais ininterrompue de l'attitude du gouvernement depuis 1973. Avant la guerre d'octobre et l'embargo sur le pétrole, l'appui du Canada était excellent; il ne soutenait la cause des Israéliens qu'avec un peu moins de ferveur que les Américains. Toutefois, depuis la guerre de 1973, l'attitude du Canada n'a en fait été que légèrement plus favorable que celle des Européens. En outre, sa récente tendance à adopter des positions «impartiales» contraste de façon marquée avec l'accroissement relatif de l'appui qu'ont accordé les Américains et les Européens à Israël au cours des cinq dernières années, lorsque les résolutions relatives au Moyen-Orient sont devenues des plus extrêmes. Au moment où chaque résolution sur le Moyen-Orient adoptée par l'Assemblée générale est «partiale», de nombreux observateurs ont de la difficulté à comprendre la sagesse et l'équité de la nouvelle politique du Canada à cet égard à l'Assemblée générale.